

Approbation n° 24-112 du 11 avril 2024

Société : REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

Supplément au prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 7.000.000.000 €.

Nota :

Le supplément fait référence au prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 23-323 le 19 juillet 2023 et incorpore par référence certaines sections du rapport annuel 2023.